

qu'il dit que le rapport de M. Schreiber est inexact. Ce rapport est de la plus rigoureuse exactitude.

M. BLAKE. L'honorable monsieur ne m'a pas compris. Je n'ai pas dit que le rapport de M. Schreiber fût incorrect. Il est daté du 1er novembre et il peut fort bien se faire qu'il représente la situation telle qu'elle était à cette époque; mais les renseignements qu'il donne ne représentent peut-être pas la situation actuelle.

Sir CHARLES TUPPER. L'honorable député fait erreur. Il représente la situation actuelle parce qu'il n'y a eu aucun changement du genre de ceux auxquels l'honorable député fait allusion.

La motion est adoptée.

JETÉE A ANNAPOLIS.

M. KILLAM demande copie de toute la correspondance relative à la construction de la jetée de la compagnie de steamers de l'Acadie, à Annapolis, et de toutes les évaluations ou rapports sur le coût de la dite jetée.

Je propose cette motion, dans le but d'aider à la compagnie, et aussi parce qu'on me l'a demandé. J'ai compris que l'on avait promis l'année dernière à l'honorable député d'Annapolis d'ouvrir un crédit de \$15,000 pour la construction d'un quai à cet endroit. S'il en est ainsi, le gouvernement doit être en possession de plans de ces travaux, et je suppose que la construction a dû, jusqu'à un certain point, être sous la direction d'un ingénieur du gouvernement. Dans tous les cas, j'ai vu les travaux; ils valent la somme qu'ils ont coûté et ils seront d'une grande utilité pour le port et pour le commerce du pays. La question qui se présente est celle-ci: Ces travaux ont-ils un caractère privé ou local, ou un caractère d'utilité publique? Il nous faudra nécessairement, lorsque nous aurons à discuter cette question au comité des subsides, être en possession de tous les renseignements possibles qui s'y rapportent; et si l'honorable ministre des Travaux publics est assez bon pour nous donner ceux qui sont demandés par cette motion, ils nous permettront de discuter la question d'une manière plus intelligente.

Sir HECTOR LANGEVIN. Je ne comprends pas exactement l'honorable député. Veut-il dire que c'est une entreprise d'intérêt local qui ne devrait pas recevoir d'aide du gouvernement?

M. KILLAM. J'ai dit que, lorsque des questions de ce genre sont étudiées dans le comité des subsides, il est nécessaire d'avoir quelques renseignements pour décider si une entreprise pour laquelle on vote un crédit est toute d'intérêt local, ou si elle est d'intérêt public. Dans le cas actuel l'entreprise mérite, je crois, d'être aidée par le gouvernement fédéral, comme beaucoup d'autres du même genre l'ont été, et j'ai cru que le gouvernement avait dû prendre des mesures pour établir ce fait.

La motion est adoptée.

MARIAGES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

M. BLAKE demande que par ordre de la Chambre il soit fourni une copie de l'opinion ou du jugement de Son Honneur le juge Jetté, dans une cause récente affectant la validité du mariage, dans la province de Québec, et dans laquelle certaines questions ont été déférées à l'autorité ecclésiastique.

Comme un projet de loi a été déposé par l'honorable député de Jacques-Cartier à propos duquel ces questions ont été discutées la dernière fois que ce bill est venu en délibération dans cette Chambre, je crois qu'il est important que nous ayons cette décision judiciaire.

Sir JOHN A. MACDONALD. Je ne pense pas que le gouvernement ou la Chambre ait le pouvoir d'ordonner au juge de nous fournir une copie de son jugement.

M. BLAKE. Nous demandons constamment des documents publics qui sont difficiles à obtenir. Ce jugement a

été ou sera rendu public en étant publié dans les journaux et tout ce que nous voulons c'est d'en avoir une copie authentique.

La motion est adoptée.

EMBRANCHEMENTS DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN.

M. BLAKE demande copie de toutes les cartes ou plans d'embranchements de voies ferrées déposées par la compagnie du chemin de fer du Pacifique dans le département des Chemins de fer, et la date de tel dépôt; copie de tout prospectus, exposé ou annonces publiés par la compagnie concernant la vente de ses obligations hypothécaires, de la formule de l'obligation et de l'hypothèque qui la garantit; copie de tous règlements ou conditions promulgués de temps à autre par la compagnie concernant la vente de ses terres, et des formules de contrat employés de temps à autre pour les fins de telles ventes; copie de toute la correspondance et renseignements relatifs à la construction, à l'entretien et au fonctionnement ou à l'acquisition par voie d'achat, de louage ou autrement, de toutes lignes de télégraphe ou de téléphone, par la compagnie.

Copie de tous documents concernant l'amalgamation avec la compagnie, ou l'achat, le louage ou autre mode d'acquisition par la compagnie, de toute autre voie ferrée.

Sir CHARLES TUPPER. Par cette motion on demande deux genres de documents; quelques-uns sont en la possession du gouvernement, d'autres ne le sont pas. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de déposer sur le bureau les documents que nous avons, et de nous efforcer de nous procurer les autres renseignements que nous n'avons pas.

La motion est adoptée.

TRAVAUX DU CHEMIN DE FER ENTRE LA TRAVERSE DE SAVONA ET PORT MOODY.

M. BLAKE demande copie des annonces, devis, conditions, soumissions, correspondances, ordonnances en conseil et de toutes les autres pièces concernant l'adjudication des travaux du chemin de fer entre Emory's Bar et Port Moody, Colombie anglaise.

Je ne sais pas si on a signé un contrat régulier pour l'exécution de ces travaux. C'est pourquoi je l'ai inclus dans ma motion bien que cela puisse ne pas être nécessaire parce que je présume qu'il sera déposé sur le bureau de la Chambre. Je demande ces pièces et il est opportun de les demander même avant l'exécution du contrat, et j'espère en conséquence qu'elles nous seront fournies sans délai.

Sir CHARLES TUPPER. Je demanderai à l'honorable député s'il ne veut pas parler plutôt d'Emory's Bar et Port Moody parce que toutes les autres pièces relatives au contrat ont déjà été déposées.

M. BLAKE. Emory's Bar, certainement.

La motion est adoptée.

DISCIPLINE DE LA MILICE.

M. MACKENZIE demande copie de tous les rapports du général Luard ou de tout autre officier ou de toute cour d'enquête concernant des affaires relatives au commandement du 27ème bataillon de la milice volontaire ou à la discipline qui y est observée; aussi, de tout ordre du département relatif aux dites affaires, et copies des plaintes ou représentations de tout officier du dit bataillon et de toute autre correspondance.

M. CARON. Je dois dire qu'il est tout-à-fait hors d'usage qu'aucun document se rapportant aux questions de discipline soit présenté à la Chambre et déposé sur le bureau. Néanmoins, dans les circonstances, je n'ai aucune objection à présenter ceux qui sont demandés et ils seront déposés le plus tôt possible.